

CARTE VITALE, CARTE DE TIERS PAYANT, ATTESTATION DE DROITS...

Quel document présenter et à quelle occasion ?



TYPE DE SOINS	Couvert pour les 2 parts : obligatoire et complémentaire	Couvert uniquement pour la part complémentaire	sanergi ieg	Solimut Mutuelle de France	ROEDERER	Energie mutuelle Groupe mutualité humanis by SIMAX
Hospitalisation (hôpital et clinique privée)						
Optique	 +	 + 				
Dentaire		 + 				
Audioprothèse						
Pharmacie						
Laboratoire		 + 				



: carte Vitale



: carte de tiers payant



: attestation de droits Camieg